



Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 14 FÉVRIER 2012 à 18:30

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Mr Alain RENARD (Vice-Président), Mr Jean-Louis GLEYZE (Titulaire), Mr Serge LAMAISON (Titulaire), Mme Isabelle SALIS (Suppléante), Mr Jean-Louis VEUILLE (Suppléant), Mr Benoît GHEYSSENS (Titulaire), Mr Daniel MILLIET (Titulaire), Mr Yves LECAUDEY (Titulaire), Mme Chrystel COLMONT-DIGNEAU (Suppléante), Mr Victor LOPEZ (Suppléant), Mr Jean-Bertrand SEINTOURENS (Titulaire), Mr Georges LAYRIS (Titulaire), Mr José BLUTEAU (Titulaire), Mr Bernard BORDAS (Titulaire), Mr Laurent BELLOC (Titulaire), Mr Jean BUNGERT (Titulaire), Mr Jean CLAVERIE (Titulaire), Mr Francis DUSSILLOLS (Titulaire), Mr Jean-Louis SAUMON (Titulaire)
Martial MIGNET (Titulaire) donne pouvoir à Mme Anne-Marie KEISER (Présidente)

DÉLIBÉRATION N° 20120217_005

Modification du catalogue des services numériques

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N° 20120217_005
Modification du catalogue des services numériques

CONSIDERANT que le Comité Syndical a fait l'objet d'une première réunion le mercredi 8 février 2012 (convocation du 23 janvier 2012).

CONSIDERANT que faute de quorum à cette date du 8 février, le Comité Syndical a été régulièrement convoqué pour une nouvelle réunion en date du 14 février 2012 (convocation du 10 février 2012).

Le Comité Syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

CONSIDERANT les statuts du syndicat lui permettant la mutualisation des services numériques

CONSIDERANT l'obligation de valider le montant des participations facultatives des membres aux services proposés.

Cette délibération vise à modifier la délibération N°2010-11-30 F fixant les participations de base au projet de mutualisation des services numériques fixés au titre de l'année 2011.

Le résultat du travail réalisé sur le territoire Girondin, auprès des 10 Communautés de communes et des 30 communes ayant fait le choix d'adhérer à ce projet, montre que le périmètre de l'action du syndicat doit évoluer pour répondre au mieux aux attentes des collectivités. Il est proposé de simplifier la méthode de calcul de nos adhésions et de supprimer les plafonds de cotisations afin de prendre en compte les conséquences potentielles de la réforme territoriale et les éventuelles fusions d'EPCI.

Ainsi, les participations facultatives des services numériques des membres seront décomposées en deux parties :

- Une participation forfaitaire qui permet l'accès à une plateforme de services et/ou à des services de sécurisation des données.
- Une participation pour des prestations complémentaires non prévues dans le cadre des services proposés dans le cadre de l'adhésion

Les participations sont modulées en fonction de l'adhésion choisie au regard des items suivants : le nombre d'agents, la capacité maximale d'utilisation du centre de données publiques et la notion de mutualisation territoriale. Les prestations comprises dans les adhésions sont décrites en annexe. Il est possible pour les adhérents de bénéficier de prestations complémentaires dans les conditions tarifaires précisées dans cette même annexe.

Pour les communes, la participation individuelle reste inchangée.

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N° 20120217_005
Modification du catalogue des services numériques

Participation forfaitaire à la plateforme de services	2 000 € + 300 € par agents
---	----------------------------

Participation forfaitaire à la sécurisation des données	5 000 € + 500 € par 100Go
---	---------------------------

Participation forfaitaire tout compris (plateforme de services + sécurisation des données)				
50 agents maximum	CDC	CDC + 3 communes (*)	CDC + 5 communes (*)	CDC + 10 communes (*)
100 Go max	4 500	6 000	7 500	10 000
250 Go max	5 500	7 500	10 000	12 500
500 Go max	7 500	10 000	12 500	15 000
1 To max	10 000	12 500	15 000	17 500

(*) les communes inférieures à 500 habitants ne seront pas comptabilisées.

Participation des communes facturée à la CDC						
Nbre habitants	< 100	<1 000	< 3 500	<10 000	< 20 000	< 100 000
Coût annuel	350	500	900	1 200	2 100	5 000

La participation est souscrite par une communauté de communes ou d'agglomération pour elle même et les communes membres en fonction des éléments ci-dessus.

La participation est annuelle du 1er Janvier au 31 décembre de l'année. Toutes adhésions votées à compter du 1er Septembre seront effectives pour l'année suivante.

Le choix de participer à la mutualisation revient pour la communauté de communes ou d'agglomération à voter une délibération de participation qui se matérialisera par une convention type d'adhésion.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

-de bien vouloir approuver la modification des tarifs du catalogue de services comme visé ci-dessus.

-de bien vouloir approuver les tarifs des prestations complémentaires précisées en annexe.

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N° 20120217_005

Modification du catalogue des services numériques

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMÉRIQUE,

le 14 février 2012

Pour expédition conforme.

La Présidente de séance

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

Annexe catalogue des prestations

Liste des prestations comprises dans chaque pack

Plateforme de services 2 000 € + 300 € par agents	
Pour les services ci-dessous, le périmètre des actions de Gironde Numérique consiste au paramétrage au démarrage de la collectivité et de ses utilisateurs, à leur formation et à l'assistance fonctionnelle.	
Plateforme des marchés publics	+ Création compte BOAMP
Tiers de Télétransmissions Actes	+ Mise à disposition des documents types
Tiers de télétransmission Hélios	
Mails sécurisés	Importation des élus de la collectivités
Identité électronique (certificat)	Commande et remise du certificat dans votre collectivité. 2 certificats maximum par adhérent
Pour les services ci-dessous, il est nécessaire de disposer de ressources internes à la collectivité pour définir les processus nécessaires au fonctionnement	
Gestion électronique des délibérations	+ Mise à disposition de documents types
Parapheur électronique	
Gestion électronique des congés	
Outils collaboratifs (agenda, annuaire partagé, gestion ressources, gestion de fichiers, ...)	
Plateforme d'échange de fichiers volumineux	Usage sans restriction
Diagnostic Gestion de projet Administration et maintenance des services hébergés	
Informations :newsletter, extranet services, participation à des groupes projet en vu de piloter les axes de développement des catalogues de prestations.	

Sécurisation des données 5 000 € + 500 € par 100Go	
Gestion nom de domaine	1 nom de domaine .fr
Espace de sécurisation des données publiques	Volumétrie choisi dans l'adhésion
Correspondant Informatiques et Libertés	Gestion de projet et accompagnement pour la mise en place, réunion d'information à la direction et aux utilisateurs.
Matériel de sécurisation des données	1 Nas (serveurs de fichiers)
Hébergement applicatif (sous réserve technique)	Les licences nécessaires au fonctionnement et les maintenances applicatives ne sont pas comprises.
LDAP	
Diagnostic Administration et maintenance du datacenter et du matériel fourni pour la sécurisation de vos données.	



Système d'information tous compris qui reprend l'intégralité des 2 packs

50 agents maximum	CDC	CDC + 3 communes (*)	CDC + 5 communes (*)	CDC + 10 communes (*)
100 Go max	4 500	6 000	7 500	10 000
250 Go max	5 500	7 500	10 000	12 500
500 Go max	7 500	10 000	12 500	15 000
1 To max	10 000	12 500	15 000	17 500

Il est possible de bénéficier de prestations complémentaires.

Elles seront dans ce cas là facturées à la communauté de communes ou d'agglomération dans les conditions spécifiés ci-après

	Unité	Coût
Formation à la demande	½ journée	300
	journée	500

	Unité		Coût
Ressources humaines	Intervention administrateur système	½ Journée	600
		Journée	1 000
	Gestion de projet	½ journée	450
		journée	800
	Développements spécifiques	½ journée	250
		journée	500

Identité électronique : Certificat	Unité	Coût	renouvellement
	1 (valable 2 ans)	110	30€ / an

gestion de la collectivité par GN	< 10 personnes	< 25 personnes	< 50 personnes	< 100 personnes
Gestion de congés	30€/an	45€/an	75€/an	150€/an
Outils collaboratifs	70€/an	110€/an	180€/an	350€/an
Mails sécurisés	30€/an	45€/an	75€/an	150€/an

La gestion est à la mise à jour des données utilisateurs et des process de la collectivité.

Les coûts sont toutes taxes comprises et comprennent toutes les charges.